

LES ARCHIVES

AU SERVICE DES PUBLICS



PROJET SCIENTIFIQUE,
CULTUREL ET ÉDUCATIF
2025-2028

SOMMAIRE

Pourquoi un projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) ?.....	P 3
Cinq thématiques prioritaires :	P 4
• Seconde Guerre mondiale	
• Photographie	
• Architecture	
• Environnement	
• Université de Poitiers	
 Cinq axes d'action	 P 6
Axe 1 - Promouvoir les Archives comme le lieu de ressources sur l'histoire de la Vienne ouvert à tous	P 7
Axe 2 - Préserver les archives pour les publics du futur	P 8
Axe 3 - Mettre à disposition des publics des outils de recherche clairs	P 9
Axe 4 - Rechercher et collecter les sources pour les publics de demain	P 10
Axe 5 - S'organiser et communiquer pour mieux accueillir et répondre aux attentes des publics	P 11

POURQUOI UN PROJET SCIENTIFIQUE CULTUREL ET ÉDUCATIF (PSCE) ?

Ce document est le cadre de la politique publique des archives pour la deuxième moitié de la mandature du Conseil départemental. Il engage la collectivité et la direction des Archives départementales à suivre les axes prioritaires, à évaluer les actions et le cas échéant les réviser à mesure de leur mise en œuvre.

L'objectif est à la fois de **donner un cap** commun à l'ensemble des acteurs de la politique des Archives départementales mais aussi de **donner à voir aux citoyens** les actions entreprises pour mettre à disposition les documents dont ils ont besoin pour prouver leurs droits, pour écrire leur histoire ou celle de la Vienne à travers les âges.

Les axes de ce PSCE ont été pensés par l'ensemble de l'équipe des Archives départementales à l'occasion de plusieurs séances de travail thématiques en 2024 et 2025. Ils ont été présentés pour discussion à deux reprises en Commission Culture, Événementiel. Ils reflètent ainsi les priorités relevées par chacun, y compris, indirectement, celles remontées par les différents publics des archives : services administratifs qui versent leurs archives et ont besoin de s'y référer, collectivités auxquelles les Archives départementales apportent des conseils, citoyens à la recherche de preuves, chercheurs, généalogistes, curieux qui fréquentent le site internet ou la salle de lecture, grand public qui participe aux actions culturelles multiples proposées par le service, jeunes qui effectuent des visites et des ateliers avec leurs enseignants, services du Département qui utilisent la salle de conférences, partenaires comme l'Université ou l'association Vienne Résistance Internement Déportation (VRID)...

Ce document a été validé lors de la séance du Conseil départemental du 25 septembre 2025.



5 THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Si les Archives départementales ont pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer la documentation – quel que soit son support, papier ou électronique – produite par l'ensemble des administrations de la Vienne, il est nécessaire de fixer des priorités tant l'ensemble est vaste.

L'analyse des fonds déjà collectés (et en creux les manques), de l'état de leur classement et de leurs conditions de conservation, croisée avec les attentes des publics et les grands événements à venir a permis de dégager cinq grandes thématiques de travail, qui recoupent et nourrissent les axes qui seront présentés par la suite.



©Jean-Philippe Vriet

1 - SECONDE GUERRE MONDIALE

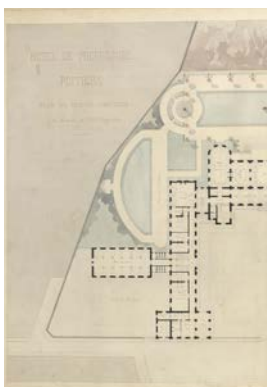
A priori, peu de fonds publics de la Seconde Guerre mondiale sont encore conservés dans les services, sauf chez les notaires ou pour des typologies conservées particulièrement longtemps dans les administrations (dossiers de personnels par exemple). Au moment de célébrer les 80 ans de la Libération, à l'heure où les derniers témoins disparaissent, il est primordial de s'assurer de la bonne conservation d'archives souvent fragiles (papiers pelure avec de nombreux éléments métalliques rouillés...), de leur mise à disposition auprès des chercheurs, amateurs ou professionnels, et de leur diffusion auprès des jeunes et du grand public. Il s'agit là d'un enjeu tout autant historique que citoyen et mémoriel.



©AD86, 5Fi48

2 - PHOTOGRAPHIE

La photographie est un support omniprésent et pourtant peu mis en avant dans les archives. Le bicentenaire de son invention sera fêté en 2026, l'occasion de rappeler qu'il s'agit d'un type de document aussi fragile que riche d'informations. Les ateliers de photographes existent dans la Vienne dès le dernier quart du XIX^e siècle, et cette histoire reste à écrire. Les Archives départementales conservent des fonds photographiques privés mais aussi de nombreuses photographies au sein de dossiers administratifs et judiciaires. Il s'agit de les repérer, de les décrire, de s'assurer de leur bonne conservation et de les mettre en valeur dans le cadre du bicentenaire.



©AD86, 1N2/50

3 - ARCHITECTURE

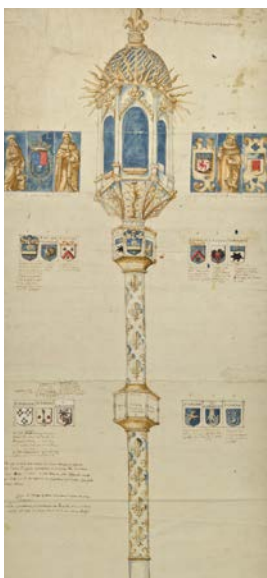
La Vienne est une terre de gestes architecturaux, dont les pavillons du Futuroscope sont sûrement l'exemple contemporain le plus emblématique. Les Archives départementales conservent les fonds de plusieurs cabinets d'architectes, dont le traitement est loin d'être achevé. Le repérage, la collecte et le classement des fonds publics restent largement à mener, d'autant que les services les conservent souvent pendant toute la durée de vie du bâtiment. L'objectif est d'attirer l'attention de tous sur la nécessité de conserver les traces de ces architectures existantes mais aussi de celles détruites ou même de projets restés imaginaires, alors que l'on fêtera en 2027 les 40 ans de l'ouverture du Futuroscope.



©AD86, 4P5756

4 - ENVIRONNEMENT

S'il est un enjeu majeur des politiques publiques actuelles, c'est celui de l'environnement. L'administration dans toutes ses composantes y travaille et produit ainsi des documents qu'il faut conserver pour demain : eau, forêt, agriculture, industrie, aménagement du territoire, éducation... Les associations sont également nombreuses sur le sujet et produisent des documents complémentaires tout aussi éclairants sur un sujet qui touche chacun. Les Archives départementales ont un large travail d'identification des acteurs, de collecte et de classement sur cette thématique avant de donner à voir les sources de l'histoire de l'environnement dans la Vienne, alors que cette profondeur historique est nécessaire pour éclairer les politiques d'aujourd'hui et de demain.



©AD86, D11

5 - UNIVERSITÉ DE POITIERS

L'Université de Poitiers célébrera en 2031 les 600 ans de sa fondation. Il s'agit d'une institution d'enseignement particulièrement importante dans la Vienne, qui rayonne depuis toujours bien au-delà du département. Son histoire et celle de ses étudiants restent pourtant largement à écrire, notamment pour les XIX^e et XX^e siècles. Si les archives centrales de l'Université sont plutôt bien conservées et décrites, celles des composantes, des laboratoires de recherche et autres unités rattachées, dont celles des étudiants, de l'enseignement et de la recherche sont encore peu collectées et mal identifiées. De même, les archives d'associations étudiantes (privées) ne sont pas repérées alors qu'elles pourraient certainement apporter un éclairage historique sur la vie étudiante poitevine plus positif que la vision essentiellement judiciaire qu'on peut trouver dans les fonds (publics) des Archives départementales.

5 AXES D'ACTION

A partir des constats réalisés sur les points forts et les possibilités d'amélioration du service, cinq axes ont été dégagés : quatre en lien avec les missions de service public des archives, la dernière afin d'adapter l'organisation du service aux enjeux de service(s) du public.

L'ensemble de ces axes est à mettre en lien avec les cinq thématiques prioritaires présentées ci-avant.

**AXE 1 - PROMOUVOIR LES ARCHIVES COMME LE LIEU DE
RESSOURCES SUR L'HISTOIRE DE LA VIENNE OUVERT
À TOUS**

**AXE 2 - PRÉSERVER LES ARCHIVES POUR LES PUBLICS DU
FUTUR**

**AXE 3 - METTRE À DISPOSITION DES PUBLICS DES OUTILS DE
RECHERCHE CLAIRS**

**AXE 4 - RECHERCHER ET COLLECTER LES SOURCES POUR
LES PUBLICS DE DEMAIN**

**AXE 5 - S'ORGANISER ET COMMUNIQUER POUR MIEUX
ACCUEILLIR ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DES
PUBLICS**

PROMOUVOIR LES ARCHIVES COMME LE LIEU DE RESSOURCES SUR L'HISTOIRE DE LA VIENNE OUVERT À TOUS

Les Archives départementales de la Vienne sont un service public, ouvert à tous gratuitement. C'est un lieu de ressources où chaque citoyen peut trouver les documents dont il a besoin pour prouver ses droits et chaque curieux peut découvrir l'histoire du Poitou puis de la Vienne à travers les documents eux-mêmes ou en participant aux activités de médiation organisées par le service. Les 28 000 mètres linéaires de documents conservés sont très inégalement connus et il revient au service de développer son action culturelle, ses partenariats et sa présence en ligne afin de mieux faire connaître ses ressources à tous les publics.

1.1 Une programmation culturelle riche et variée autour des thèmes prioritaires

Action 1 : l'histoire à la source, proposer deux saisons culturelles par an

Action 2 : créer des expositions pluriannuelles

Le père Fleury, aumônier, résistant, Juste (2024-2025)

La photographie institutionnelle (2026-2027)

Sous réserve : l'architecture utopiste (2027-2028)

Action 3 : développer une offre d'accueil des collégiens autour de la programmation culturelle

1.2 Des partenariats durables et multiples

Action 4 : développer des partenariats associatifs et institutionnels

Action 5 : contractualiser avec les partenaires pour une collaboration durable

1.3 Des ressources en ligne de qualité

Action 6 : faciliter l'accès aux contenus par des outils d'aide à la recherche

Action 7 : favoriser la sérendipité par des liens entre les contenus





AXE 2

PRÉSERVER LES ARCHIVES POUR LES PUBLICS DU FUTUR

La conservation des archives, quel que soit leur support, est un enjeu fort pour les Archives départementales, à l'heure des changements climatiques et de la nécessaire prise en compte du développement durable. Afin d'anticiper le mieux possible un événement climatique ou accidentel majeur (incendie, inondation, panne de courant, de réseau...), la finalisation d'un plan de sauvegarde est indispensable. En parallèle, il faut continuer à penser la conservation préventive et curative à long terme. Le bâtiment physique comme le bâtiment virtuel permettent aujourd'hui de travailler correctement. Afin que cela perdure, il faut anticiper leur saturation, leur vétusté et l'évolution des normes.

2.1 Un plan de sauvegarde des biens culturels

Action 8 : rédiger et valider un plan de sauvegarde des biens culturels

Action 9 : réaliser un exercice de mise en situation avec les partenaires

2.2 Un programme de conservation préventive, de numérisation et de restauration des fonds physiques

Action 10 : concevoir et réaliser un programme pluriannuel de conditionnement des fonds prioritaires

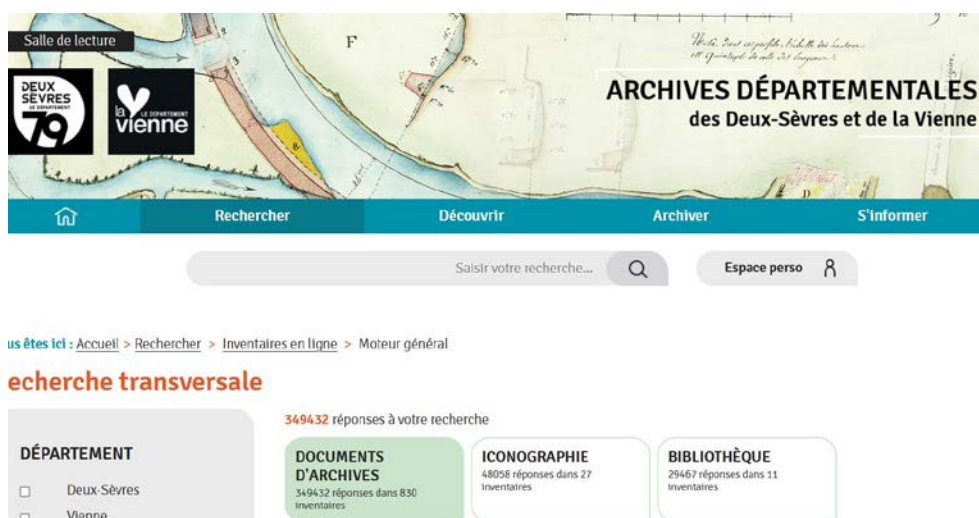
Action 11 : concevoir et réaliser un plan pluriannuel de numérisation et de restauration

2.3 Une étude pour l'extension du bâtiment

Action 12 : en lien avec la Direction des Bâtiments du Département de la Vienne, réaliser une étude de faisabilité et de programmation pour l'extension du bâtiment, l'amélioration thermique de l'existant et la requalification des espaces publics pour les usages de demain

2.4 Une offre de conservation des fonds électroniques des communes de la Vienne

Action 13 : proposer une offre de conservation et de communication des fonds électroniques aux communes de la Vienne



3 AXE

METTRE À DISPOSITION DES PUBLICS DES OUTILS DE RECHERCHE CLAIRS

La première médiation nécessaire aux citoyens est la description claire des documents conservés aux Archives départementales et sa mise à disposition sur Internet. Cela nécessite un important travail préalable de compréhension de la production de l'administration qui a versé les documents – donc de connaissance de l'administration elle-même, de description de chaque dossier et de classement de ces dossiers dans un ordre intelligible et cohérent. Ce travail est encadré par des normes internationales, qui évoluent et qui permettent d'agréger les instruments de recherche réalisés dans des portails partagés entre plusieurs institutions, comme le portail commun des Archives de la Vienne et des Deux-Sèvres, mais aussi le portail FranceArchives au niveau national, ou encore le portail européen des Archives.

3.1 Une politique de mise en ligne des instruments de recherche et du catalogue de la bibliothèque

Action 14 : créer des instruments de recherche par producteur et les mettre en ligne

Action 15 : informatiser le catalogue de la bibliothèque pour le diffuser sur Internet

3.2 Des opérations de classement des fonds et de description des producteurs centrées sur les thèmes prioritaires

Action 16 : classer les fonds en lien avec les thématiques prioritaires

Action 17 : décrire les producteurs liés aux thématiques prioritaires



4 AXE

RECHERCHER ET COLLECTER LES SOURCES POUR LES PUBLICS DE DEMAIN

Les Archives départementales de la Vienne travaillent de concert avec les administrations volontaires pour les aider à trier et à verser leurs dossiers qui revêtent un caractère historique. Néanmoins, certaines administrations restent peu, voire non connues du service et n'ont pas ou presque pas versé d'archives, créant ainsi des lacunes documentaires importantes. A l'aide d'un nouveau logiciel métier mis en production en 2024, la cartographie des producteurs, des typologies, des thématiques est à mener dans les prochaines années afin de mieux documenter la collecte et ses lacunes. Cela permettra également de repérer les points de rupture entre production physique (papier) et dématérialisée.

4.1 Une politique de collecte

Action 18 : cartographier la collecte réalisée et identifier les lacunes, notamment par thématique

Action 19 : créer une politique de collecte des fonds papier et numérique en fonction de la cartographie réalisée

4.2 Une recherche des producteurs et des sources axée sur les thèmes prioritaires

Action 20 : rencontrer les producteurs (publics ou privés) des thématiques prioritaires, pour documenter leur action et dégager les sources essentielles à collecter

4.3 Une meilleure connaissance des sources produites numériquement

Action 21 : documenter l'informatisation des activités des services pour expliquer les ruptures de compétence d'archivage ou de forme

S'ORGANISER ET COMMUNIQUER POUR MIEUX ACCUEILLIR ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PUBLICS

La direction des Archives départementales se compose de 19 agents en 2025, pour traiter et conserver 28 kilomètres linéaires d'archives physiques et plus d'1 téraoctet d'archives électroniques. L'équipe est stable et compétente mais elle doit s'adapter aux enjeux de demain, ce qui passe autant par une adaptation de l'organisation que par de la formation. Les outils informatiques ont été changés ces dernières années (notamment site internet en 2020, salle de tri virtuelle, outil de versement manuel et logiciel métier en 2024). S'il faut veiller à ce qu'ils restent adaptés, c'est surtout leur interconnexion qui nécessite un important travail pour les faire dialoguer et éviter les ruptures dans la chaîne de traitement archivistique. L'ensemble des chantiers est à réaliser en dialogue avec les différentes directions support de la collectivité (ressources humaines, transition numérique, communication...).

5.1 Une organisation qui clarifie les missions, les responsabilités et les procédures

- Action 22 : produire un organigramme clair, avec un encadrement intermédiaire, qui permette la mise en œuvre du PSCE
- Action 23 : mettre à jour et harmoniser les fiches de poste au regard des enjeux du PSCE
- Action 24 : identifier les actions, notamment collectives, qui nécessitent la mise en place d'une procédure et la nomination d'un référent

5.2 Des outils renouvelés et en réseau

- Action 25 : déployer l'outil de versement électronique manuel dans les services, en commençant par ceux du Département de la Vienne
- Action 26 : déployer le connecteur entre le système d'archivage électronique et le logiciel métier (récupération des informations sur les archives électroniques)
- Action 27 : déployer le connecteur entre le logiciel métier et le site internet (publication des instruments de recherche et des fiches producteurs)

5.3 Un plan de communication

- Action 28 : établir un plan de communication annuel en direction des élus et agents du Département de la Vienne, de la presse et des réseaux sociaux
- Action 29 : créer des produits de communication à destination des différents publics des Archives départementales (plaquettes d'information, objets promotionnels...)

5.4 Un plan de formation

- Action 30 : établir un plan annuel de formation collective du service pour répondre aux enjeux de demain, au traitement de fonds numériques à l'accueil de nouveaux publics, en passant par les nouveaux risques en matière de conservation.

Les Archives, un service du Département de la Vienne

Nous contacter, consulter notre offre et les archives conservées :

Les Archives de la Vienne

30 rue des Champs-Balais, 86000 Poitiers

05 49 03 04 05

archives-deux-sevres-vienne.fr

OC ARCHIVES
OC DE LA VIENNE
aux sources de notre histoire

